

CHAPITRE 4

PROJETS FAMILIAUX ET PARCOURS MIGRATOIRES EN SÉJOUR TEMPORAIRE : QUAND TEMPORALITÉS FAMILIALES ET MIGRATOIRES ENTRENT EN FRICTION¹

LAURA MERLA ET SARAH SMIT

Introduction

Ces dernières décennies, les politiques migratoires sont devenues de plus en plus complexes (sélectivité croissante, renforcement des contrôles aux entrées, évolutions rapides des législations et procédures administratives), et ce dans la plupart des pays européens, y compris en Belgique. Une nouvelle loi adoptée en 2012 a par exemple modifié le Code de la nationalité belge, limitant considérablement l'accès des étrangers à cette dernière. En 2013, de nouvelles mesures ont été adoptées pour lutter contre les mariages et les cohabitations de complaisance, allongeant de ce fait la durée de l'examen des unions concernées. En 2018, alors que l'on recensait plus d'un million d'étrangers détenteurs d'un titre de résidence valide, seuls 1 043 ressortissants de pays tiers bénéficiaient d'une résidence permanente dans le pays (MYRIA 2019). L'aspect temporaire des séjours est au cœur de la philosophie du régime migratoire belge actuel : le séjour limité prévaut alors que le séjour illimité (cinq ans) reste l'exception (Boucher, Gest 2018 ;

1 Les propos tenus dans cet article ont été développés initialement dans Merla L. et Smit S., « Enforced temporariness and skilled migrants' family plans : examining the frictions between institutional, biographical and daily timescales », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2020.

Dauvergne 2016). À cela s'ajoute la complexité des procédures administratives qui rend les changements de statut, mais aussi l'accès à la résidence permanente et à la nationalité, particulièrement difficiles, voire conduit parfois à des situations d'irrégularité, même pour ceux qui sont légalement présents sur le territoire (Farcy, Smit, cet ouvrage).

Ce chapitre étudie l'impact de ce contexte politique sur la capacité (Sen 1999) des migrants hautement qualifiés à poursuivre leurs projets familiaux et personnels, et ce, au travers du prisme du temps. Il s'intéresse plus précisément aux « frictions » (Sheller 2019 ; Tsing 2005) qui peuvent exister entre les temporalités légales de la migration et les temporalités familiales en plaçant la focale sur les décisions, les pratiques et les projets familiaux de migrants hautement qualifiés.

Horvath (2014) affirme que les logiques sécuritaires et économiques qui sous-tendent les politiques migratoires néo-libérales produisent des formes de « temporarité forcée » (*enforced temporariness*) qui privent les migrants de leurs droits sociaux, politiques et civiques fondamentaux. Plusieurs recherches ont analysé les expériences spécifiques de cette « temporarité forcée » – comme le fait de se sentir « coincé » dans le présent ou, comme le dit Cwerner (2001), de vivre dans une situation d'entre-deux où l'avenir est incertain, le présent ne mène nulle part et le passé perd de sa fiabilité (voy. également Anderson 2009). Les régimes de visas exercent effectivement des contrôles temporels qui contraignent les migrants, quel que soit leur niveau de qualification, à attendre, à mettre leur vie en suspens et à accepter un avenir flou (Baas, Yeoh 2019). La question de la « temporarité forcée » révèle le rôle prédominant que jouent les « chronopolitiques » (Fabian 1983) au niveau du contrôle des migrants dans le cadre des régimes d'(im)mobilité (voy. également Farcy, Smit, cet ouvrage ; Merla, Kilkey, Baldassar 2020 ; Van Houtum 2010). Le temps structure les trajectoires des migrants de diverses manières, notamment au niveau de la durée des séjours et des conditions temporelles d'obtention de la nationalité dans le pays de destination (Bauböck 2011). En tant que structure de pouvoir et de domination, le temps joue un rôle central dans les processus sociaux d'inclusion et d'exclusion. Les séjours temporaires, les incertitudes concernant leur

renouvellement et le caractère mouvant des législations ont des effets immobilisants, sur le plan spatial mais aussi temporel, qui impactent autant l'expérience immédiate et vécue du temps que la capacité à se projeter dans l'avenir et à poursuivre des aspirations personnelles et familiales (Cwerner 2001 ; Griffiths, Rogers, Anderson 2013 ; Merla, Kilkey, Baldassar 2020 ; Villegas 2014).

Le cadre théorique que nous proposons dans ce chapitre (voy. également Merla, Smit 2020) aborde les effets de la « temporalité forcée » sur le droit et la capacité des migrants à mener à bien leurs projets familiaux à partir des frictions qui se déploient entre différentes échelles temporelles – soit entre l'échelle temporelle institutionnelle des politiques migratoires et des procédures administratives et les échelles temporelles quotidiennes et biographiques des migrants. Pour Robertson (2019), les expériences temporelles spécifiques aux migrants sont en effet induites par le chevauchement de multiples couches de temporalités sociales et politiques – ou « échelles temporelles » (Meeus 2012) – dont trois jouent un rôle essentiel : le temps institutionnel des politiques et de la gouvernance (échelle temporelle institutionnelle), le temps biographique des événements de la vie et des imaginaires du passé, du présent et du futur (échelle temporelle biographique) et le temps du quotidien (échelle temporelle quotidienne). Sur base d'une étude menée en Australie auprès de migrants asiatiques qualifiés, Robertson montre que ces trois échelles se chevauchent et produisent des expériences temporelles spécifiques, obligeant les migrants à négocier des bifurcations dans leurs imaginaires et leurs objectifs de mobilité. Elle fait ainsi voir que le temps fonctionne simultanément comme un mode de gouvernance qui détermine quand et selon quelles conditions les corps des migrants se déplacent, comme une composante de la façon dont ils appréhendent et interprètent leurs parcours de mobilité ainsi que leur passé, leur présent et leur futur et comme un rythme donné à la vie sociale dans des lieux et des espaces particuliers (Robertson 2019). Or, nos recherches montrent que ces échelles temporelles conflictuelles non seulement se chevauchent mais, par ailleurs, entrent en friction. La friction est envisagée ici comme une rencontre (ou une perturbation) produisant un mouvement, une action et un effet (Tsing 2005 ; Sheller 2019). En effet, un détour par la physique nous rappelle que la rencontre entre deux surfaces (par exemple,

le caoutchouc d'un pneu et le béton d'une route) produit du mouvement – sous forme d'accélération mais aussi de décélération. L'idée de friction mobilise également des notions de pouvoir et de contrôle car elle canalise le mouvement dans une direction particulière et « infléchit les trajectoires historiques, en admettant, en excluant et en particularisant »². Comme le note Tim Cresswell, la friction peut effectivement « être utilisée par les dominants pour ralentir ou stopper les mobilités des (relativement) faibles »³. Si les effets de la friction peuvent être contraignants et aliénants, ils peuvent cependant aussi être subversifs et source de pouvoir. La friction peut fournir suffisamment d'adhérence pour avancer sans glisser, tandis que les différences (de relief, de texture) entre deux surfaces en contact peuvent faire dévier l'axe de rotation dans une direction inattendue. La friction peut ainsi faire changer le cours des choses, leur donner une nouvelle direction et produire de nouveaux effets : elle « nous rappelle que des rencontres hétérogènes et inégales peuvent conduire à de nouveaux arrangements de culture et de pouvoir »⁴. Juan Zhang et ses collègues (Zhang, Chia-Wen Lu, Yeoh 2015) vont dans le même sens en affirmant que les frictions génèrent des espaces d'action et des comportements individuels agentiques potentiellement productifs.

La notion de friction permet donc d'analyser ici la façon dont le temps est ralenti, suspendu, accéléré ou canalisé (mouvement) lorsque différentes échelles temporelles se rencontrent, de sorte que seuls certains migrants s'installent de façon permanente et poursuivent leurs projets familiaux (effets). La notion met également en évidence la façon dont les individus réagissent à ces mouvements (action), afin de reprendre le contrôle de leur vie.

Nous nous intéressons ici en particulier aux expériences vécues par les participants au projet LIMA considérés comme hautement qualifiés⁵ et possédant un titre de séjour temporaire. Ce

2 Tsing A.L., *Friction : an ethnography of global connection*, New Jersey, Princeton University Press, 2005, p. 6.

3 Cresswell T., « Friction », in P. Adey et al. (éd.), *The Routledge handbook of mobilities*, London & New York, Taylor & Francis Group, 2014, p. 110.

4 Tsing A.L., *Friction : an ethnography of global connection*, op. cit., p. 5.

5 Comme le soulignent Hercog et Sandoz dans leur numéro spécial, la migration hautement qualifiée peut être définie de manières très différentes et couvrir des réalités très distinctes (Hercog M. et Sandoz L., « Highly Skilled or Highly Wanted Migrants ? Conceptualizations, Policy Designs and Implementations of High-

chapitre est structuré comme suit : nous présentons d'abord les études de cas retenues pour illustrer notre propos. Après avoir présenté les échelles temporelles administratives des participants sélectionnés, nous analysons les expériences temporelles spécifiques que les procédures administratives génèrent chez eux, en mettant en lumière les types de frictions qu'ils rencontrent ainsi que leurs effets. Nous examinons enfin certaines de leurs stratégies pour y faire face.

1. Études de cas

Parmi les participants interrogés dans le cadre du projet LIMA, 39 étaient des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés⁶. Notre analyse se penche sur trois études de cas qui mettent en scène cinq migrants adultes et illustrent les frictions que ces derniers expérimentent face aux temporalités institutionnelles ainsi que leurs effets sur leur vie et projets familiaux. Le guide d'entretien couvrait les différentes étapes de leurs trajectoires administratives, familiales et professionnelles (avant et après la migration), les difficultés et les opportunités rencontrées, ainsi que l'évolution de leurs projets et aspirations tout au long de leur séjour. Il comprenait également une carte du réseau égocentrique et un calendrier de l'histoire de vie illustrant leurs trajectoires familiales, professionnelles et administratives. Deux vagues d'entretiens de suivi (environ tous les 12 mois) ont été menées pour saisir les évolutions et les changements dans la trajectoire et les réseaux de chaque participant.

Tout le matériau collecté a été transcrit, anonymisé et examiné une première fois au moyen d'une analyse thématique inductive, où le temps est apparu comme une catégorie analytique clé. Aux fins du présent chapitre, nous avons procédé à une deuxième

skilled Migration Policies », *Migration Letters*, vol. 15, n° 4, 2018, pp. 453-460). Dans ce chapitre, nous nous concentrons sur les migrants ayant terminé avec succès leurs études supérieures (Antoons J. et Pirotte A., *Attracting Highly Qualified and Qualified Third Country Nationals to Belgium*. EMN Focused Study 2013, Bruxelles, European Migration Network) et dont le niveau de qualification est reconnu dans le pays d'accueil et lié à leur type de séjour.

6 Sept Congolais, 20 Indiens et 12 Américains âgés de 22 à 49 ans, avec des profils variés, dont 23 hommes et 16 femmes.

analyse thématique plus approfondie de notre matériau, qui nous a permis d'identifier les frictions dans l'expérience des migrants face aux échelles de temps institutionnelles et leurs effets sur leur vie et leurs projets familiaux, et de sélectionner les trois études de cas qui les illustrent le mieux. Nous avons estimé que le fait de nous concentrer sur un nombre limité d'études de cas nous permettrait de saisir des trajectoires administratives complexes et d'entrer plus profondément dans les expériences vécues et les situations familiales des migrants. Nous avons également pris soin de choisir des cas de nationalités variées, car les expériences de nos participants remettent en question la construction dichotomique dominante de la migration « non problématique » et principalement invisible des « expatriés » (blancs) du Nord global, par opposition à l'immigration « indésirable » des immigrants (bruns et noirs) du Sud global (Baldassar, Pyke 2014).

Nos études de cas mettent en scène : Aditya, un ressortissant indien arrivé en Belgique en 2007, à l'âge de 31 ans, au moyen d'un visa de travail sponsorisé par une société belge, ainsi que son épouse Prisha qui l'a rejoint peu après (cas n° 1) ; Lisette et Urbain, un couple marié de RDC – bénéficiant d'un visa étudiant, Urbain est arrivé en Belgique en 2010, à l'âge de 38 ans, afin de poursuivre des études de Master a été rejoint en 2013 par Lisette, alors âgée de 24 ans, dans le cadre d'un regroupement familial (cas n° 2) ; et enfin Christine, une ressortissante américaine arrivée en Belgique en 2010, à l'âge de 24 ans, au moyen d'un visa étudiant dans la perspective de réaliser un doctorat (cas n° 3). Toutes ces personnes ont terminé des études supérieures avec succès et étaient en situation de séjour temporaire lors du premier entretien. Ces trois cas nous permettent de dresser un portrait varié en termes de nationalités, de statuts personnels, de situations familiales et de motifs migratoires (études, travail, famille). Comme nous le détaillerons, en étant régulièrement obligés de renouveler leur titre de séjour, ces participants ont connu des « parcours migratoires échelonnés » (*staggered migration processes*), c'est-à-dire contingents, multidirectionnels et morcelés, durant lesquels les frontières entre permanent et temporaire (tant comme statut juridique que comme état subjectif) deviennent de plus en plus floues (Robertson 2019).

2. Temporalités institutionnelles : Trajectoires administratives en situation de « temporarité forcée »

La « temporarité forcée » caractérisant le régime migratoire belge se reflète clairement dans les trajectoires administratives de nos participants, présentées ci-après dans la figure 1. La fréquence des renouvellements des titres de séjour et l’alternance de périodes de séjour légal avec des épisodes d’irrégularité sont deux éléments qui ressortent particulièrement. Ce constat interroge l’idée selon laquelle l’immigration se caractérise par une progression linéaire vers un statut juridique stable, voire la citoyenneté (Farcy, Smit, cet ouvrage ; Schoumaker, Le Guen, Caron, Nie, cet ouvrage ; Stevens 2019a ; Villegas 2014).



Figure 1. Lignes du temps administratives d'Aditya et Prisha, d'Urbain et Lisette, et de Christine.

Comme expliqué plus haut, Aditya est arrivé en Belgique en 2007 avec un visa de travail sponsorisé par une entreprise belge. Il avait 31 ans et était marié à une Indienne, Prisha. Prisha et leur premier enfant l’ont rejoint dans le cadre du regroupement familial quelques mois après son arrivée, en octobre 2007. Le couple a eu son deuxième enfant en 2009. Jusqu’en 2012, Aditya et Prisha – cette dernière étant considérée comme à charge de son époux – ont dû renouveler leur permis de séjour annuellement. En 2012, Aditya a demandé la résidence permanente et en 2017, il a pu obtenir la nationalité belge. Quelques mois plus tard, Prisha a également obtenu le même statut.

Urbain est, quant à lui, arrivé en Belgique en 2010, à l'âge de 38 ans, au moyen d'un visa étudiant. En 2013, après des études de Master, il s'est inscrit en tant que doctorant. Sa femme, Lisette, l'a rejoint avec leur premier enfant à la faveur d'un regroupement familial en février 2013. Ils ont eu un deuxième enfant cette même année. Chaque année, Urbain devait prouver qu'il était toujours inscrit à l'université pour pouvoir renouveler son permis de séjour. En 2018, le couple a accueilli son troisième enfant. Urbain a également terminé son doctorat et trouvé un emploi. Son employeur a accepté de demander un permis de travail à son nom, permettant ainsi à toute la famille de rester en Belgique. Lors de notre dernière rencontre, la décision n'avait pas encore été rendue.

Christine, enfin, a quitté les Pays-Bas en 2010 à l'âge de 24 ans pour s'installer en Belgique afin de réaliser un doctorat. Elle n'a cependant demandé un visa étudiant qu'après son arrivée et est donc restée irrégulièrement sur le territoire plusieurs semaines avant de régulariser sa situation. Elle est ensuite passée par différentes procédures et a obtenu différents permis de séjour limités. En 2013, son permis a expiré avant qu'elle ait pu terminer sa thèse, mais elle a réussi à obtenir un contrat de recherche et a transformé son séjour étudiant en séjour de travail. En mai 2015, elle a demandé la résidence permanente alors qu'elle était encore incertaine de son avenir professionnel. Sa demande a été rejetée parce que son séjour étudiant ne comptait que pour la moitié du temps qu'elle avait passé en Belgique. Christine a résidé illégalement en Belgique jusqu'en octobre 2015, date à laquelle elle a obtenu un nouveau contrat et un nouveau permis de séjour valable trois ans.

Les lignes du temps administratives d'Aditya, de Prisha, d'Urbain, de Lisette et de Christine reflètent la complexité, la labilité et le caractère de plus en plus restrictif des législations et des procédures administratives belges relatives aux migrations et se traduisent par des séjours temporaires prolongés (Farcy, Smit, cet ouvrage). Dans la suite de ce chapitre, nous analysons les expériences du temps – et des frictions temporelles – vécues par nos témoins dans ce contexte particulier.

3. Migrants en situation temporaire : expérience quotidienne des temporalités institutionnelles

Les migrants mis en avant dans ce chapitre ont d'abord connu des frictions découlant de leur expérience quotidienne des exigences légales et des procédures administratives. Avec des termes tels que « courir », « se précipiter », « faire des allers-retours », « stress », « panique », « attente » ou encore « perte de temps », ils expriment clairement la précipitation qui accompagne les procédures administratives au quotidien et leurs difficultés à satisfaire aux exigences légales dans des délais courts et stricts. Comme l'explique Lisette, qui a dû recommencer certaines procédures plusieurs fois suite à un refus de visa, cette précipitation s'accompagnait parfois du sentiment d'être prise dans un cercle vicieux et de tourner en rond.

Quand on te refuse [le visa], il faut recommencer les démarches six mois après. [...] J'avais les preuves que je suis née au Congo [mais] j'ai fait faire l'acte de naissance à Kinshasa, ils m'ont refusé le visa [...]. Je suis allée dans les transports, j'ai perdu tout mon temps [...], il y a du stress dans tout ça. [...] J'ai dû ramener l'acte de naissance et ils [m'ont appelée] pour la deuxième fois pour me dire « Madame, on pense que le document médical que tu nous as laissé, [il est] presque expiré. Faut le refaire ». [...] Et il faut reprendre tout ça. (Lisette)

Les participants à notre enquête ont également vécu de longues périodes d'attente, par exemple lorsque des retards dans les décisions les empêchaient de retourner dans leur pays ou parce que certains de leurs documents expiraient avant qu'ils n'obtiennent une décision. Les périodes de précipitation et d'urgence sont donc entremêlées à des périodes d'immobilisme, entretenant le sentiment d'être coincé et de faire du sur-place, comme l'explique Christine.

Une fois que j'avais remis tous les documents à temps, j'ai dû attendre un mois avant qu'une décision fédérale ne soit prise. Je n'ai donc pas pu quitter le pays pour Noël [afin de rendre visite à mes parents]. Je ne pouvais rien faire [...]. Une collègue les a appelés et leur a dit : « Vous devez traiter cette demande parce que cette personne est piégée ici. »

Le quotidien de ces migrants est entièrement consacré aux procédures administratives et le caractère désorganisé et imprévisible de ces dernières perturbe leur emploi du temps. Comme l'explique Lisette, il devient dès lors très difficile de s'organiser.

Les démarches pour venir [n'étaient] pas faciles. J'ai fait [...] trois fois les démarches. [...] J'habitais dans une commune qui était un peu éloignée de là où se trouvait la maison Schengen et il fallait y arriver à 7 h. Donc pratiquement, il fallait que je me réveille à 4 h pour me préparer [...]. Et quand vous arrivez à la maison Schengen, il y avait du monde. Et tu arrives très tôt mais parfois [certaines personnes] qui arrivent en retard et, on ne sait pas par quel mécanisme, ils passent devant vous. [...] Vous allez pour attendre aussi. C'est un combat ! Parfois, vous êtes à 250 personnes et à une certaine heure, on vous dit « On s'arrête là, vous rentrez ». Et vous devez rentrer et revenir encore.

Chaque étape est vécue comme une lutte quotidienne contre le temps et met en évidence les frictions entre des calendriers institutionnels formels et stricts et les expériences temporelles quotidiennes des migrants, ce qui crée des sentiments de découragement et de perte de contrôle.

Dans le cadre des regroupements familiaux, des frictions existent également entre, d'une part, les temporalités institutionnelles et administratives des pays d'origine et, d'autre part, celles des pays de destination. Ces frictions se manifestent notamment lorsque les migrants font face aux lenteurs des procédures administratives dans leur pays d'origine alors qu'ils doivent se dépêcher pour respecter les délais belges. Cette désynchronisation les empêche d'avancer dans leur trajectoire, comme l'explique Aditya.

Ici en Belgique, les documents étaient plus ou moins bien organisés, je n'avais qu'à courir de gauche à droite pour les obtenir tous. Mais en Inde, c'était un peu plus difficile, [...] car certains des documents nécessitaient une attestation du gouvernement et du ministre de l'Intérieur. Et cela prend du temps.

Les trois cas révèlent également l'existence de frictions entre la planification à long terme du parcours migratoire et l'imprévisibilité des politiques migratoires et des procédures administratives. Nos témoins nous ont dit avoir généralement planifié

soigneusement les étapes à venir de leur procédure (comme un renouvellement de permis ou une demande de séjour permanent) afin de s'assurer qu'ils satisferont aux exigences légales dans les délais impartis. Ils ont cependant souvent été confrontés à des procédures lentes et arbitraires – voire à des erreurs – entraînant de longues attentes, l'absence de délais fixes pour l'obtention d'une décision et de l'insécurité, comme l'explique Christine.

L'année dernière, en mai, j'étais ici depuis cinq ans. [...] Alors, je me suis dit : « ok, parfait, je peux demander [la résidence permanente]. » [...] Je leur avais déjà demandé à plusieurs reprises : « À partir de mai, j'aurai cinq ans de séjour. Que dois-je faire ? » Je voulais que tout soit prêt. « Il n'y a rien à faire, vous venez ici et vous nous le dites tout simplement parce que nous avons votre dossier. Nous avons tout. » Du coup, j'y suis allée et j'ai fait ça. Apparemment, tout était ok [mais je n'ai jamais reçu la décision, alors j'ai appelé] et ils m'ont dit : « Nous ne savons pas de quoi vous parlez. Nous n'avons pas votre dossier ici. » [...] Ils n'avaient aucune trace de ma demande de résidence permanente [alors] que mon contrat de travail arrivait déjà à sa fin.

Ces frictions et cette perte de contrôle dans le chef des migrants résultent également d'un manque d'informations et de demandes de dernière minute formulées par l'administration et créent un sentiment d'urgence pour respecter les délais. Les changements soudains et inattendus de politiques créent également un sentiment d'insécurité, comme l'explique Urbain.

On avait déjà des informations mais vous savez... La loi est vivante. Elle change. On ne sait pas, peut-être que quand le moment sera venu [de demander la résidence permanente], la loi aura changé.

Ces migrants semblent vivre ce que Robertson (2019) appelle une « temporalité contingente » (*contingent temporality*), soit une temporalité dans laquelle leurs projets sont constamment redéfinis du fait d'échelles institutionnelles changeantes et dynamiques. Les changements juridiques et les incertitudes qu'ils génèrent « ne permettent pas de se déplacer sans déraiper »⁷. Nos témoins

7 Sheller M., « Afterword : time is of the essence », *Current Sociology*, vol. 67, n° 2, 2019, p. 7.

doivent souvent redéfinir leurs projets à long terme, comme le montre le point suivant.

4. Frictions au niveau des temporalités biographiques et familiales des migrants

La temporarité des séjours impacte l'échelle temporelle biographique et familiale des migrants. Pour chacun de nos témoins, les projets familiaux et les transitions biographiques – trouver un logement, se marier ou avoir des enfants – semblent effectivement souvent déterminés par l'échelle temporelle institutionnelle qui leur est imposée du fait de leur statut de migrant et de leur situation temporaire. Leur échelle biographique est suspendue, retardée ou encore accélérée. Nombre d'entre eux ont le sentiment de reculer plutôt que de progresser vers des étapes cruciales de leur vie et ne parviennent pas à se projeter dans le futur.

Nos témoins ont décrit leur installation en Belgique, loin des membres de leur famille, comme une période très stressante. Ils regrettent d'avoir eu à prendre des décisions importantes dans la précipitation, avec des conséquences à long terme pour leur famille. Aditya exprime clairement ce sentiment d'accélération qui résulte d'un conflit entre, d'une part, les procédures et les délais nécessaires pour louer un appartement et, d'autre part, les délais imposés par les procédures administratives migratoires.

Lorsque j'ai débarqué en Belgique, la première chose que j'ai dû faire endéans les sept jours qui ont suivi a été de trouver un endroit où vivre [...]. J'ai dû choisir où je voulais vivre en sept jours. [...] J'ai obtenu un contrat de bail [mais] la maison n'était pas en bon état, et j'ai signé le contrat pour six mois. [...] C'était un très gros défi pour moi parce que le truc c'est que, normalement, d'après ce que j'ai appris, obtenir un appartement c'est un projet qui se fait en trois à six mois, ce n'est pas faisable en sept jours. Sinon, vous vous retrouvez dans un endroit miteux et avec un contrat de six mois. [...] Ça a vraiment été un cauchemar, vraiment un cauchemar. [...] Je savais qu'à cause de moi, de mes idées stupides et de ma stupidité, moi et ma famille, tout le monde devait souffrir vraiment beaucoup pendant six mois.

Ces périodes d'accélération sont étroitement mêlées à des épisodes de suspension et de retard dans les échelles biographiques des migrants interrogés. Alors que certains vivent ces périodes de suspension de manière positive, comme un temps pour s'arrêter et réfléchir, d'autres luttent pour trouver un équilibre entre leur vie personnelle et leur trajectoire migratoire et retardent certains projets de vie importants. Dans l'extrait suivant, Christine exprime comment sa vie a été suspendue jusqu'à ce qu'elle obtienne la résidence permanente, combien il lui a été difficile de se créer un véritable « chez-soi » en Belgique et comment ses projets ont été entravés par la difficulté de renouveler son titre de séjour.

[Mon ex-petit ami était originaire d'Afrique et] j'ai envisagé de déménager en Afrique. Mais j'ai ensuite décidé de ne pas le faire parce que je suis si proche d'obtenir la citoyenneté. Et de renoncer à ça, vous savez, pour ma vie personnelle. Je ne pouvais tout simplement pas le faire. [...] Avant cette année, je refusais de me procurer de nouveaux meubles parce que... Je ne sais pas, je pourrais avoir à partir dans trois mois. [...] Alors, j'ai refusé, je n'avais qu'un canapé. [...] Est-ce que ça vaut la peine d'investir dans une maison ? Je vais acheter une maison et puis quoi ? Devoir déménager ? [...] J'ai l'impression de perdre mon temps à même à penser à acheter un appartement ici. [...] À la seconde où vous trouvez un contrat, vous devez chercher le suivant. Donc, vous ne pouvez pas penser à vous installer, que ce soit en termes de relations, de vie de famille ou de logement, ou même acheter une voiture ou quelque chose de ce genre. [...] Je ne pense pas que j'aurais eu des enfants plus tôt mais... Je ne sais pas. [...] En général, je crois qu'il faut d'abord s'installer quelque part avant de pouvoir commencer à penser à ces choses-là.

Christine a également reporté son mariage avec son partenaire européen actuel car elle ne voulait pas que cet événement soit pollué par des considérations administratives (ici, l'obtention de la citoyenneté européenne). Les politiques migratoires, les contraintes en termes de séjour et les délais administratifs façonnent ainsi la vie des migrants. Comme le soutient Robertson (2019), les processus institutionnels fonctionnent de manière à contenir les corps migrants dans des états et des espaces particuliers ; ils poussent ces individus dans des directions qu'ils n'auraient pas prises pour sécuriser leur séjour.

Nos témoins vivent aussi des épisodes de retour en arrière dans leur parcours de vie. Urbain, par exemple, a été contraint d'opter, à un moment de son parcours, pour un mode de vie qui n'était plus en adéquation avec son âge : en raison de difficultés à trouver un logement sur base d'un visa étudiant temporaire, il a été amené à vivre chez un de ses oncles pendant six mois, avant de partager un logement avec quelques amis et d'accéder enfin à son propre appartement. Ces retours en arrière sont précisément ce que Christine voulait éviter.

Ç'aurait été très difficile [de retourner aux États-Unis pour finir ma thèse], j'essayais d'éviter ça. [...] Si tout le reste ne fonctionnait pas, je pouvais rentrer chez mes parents et finir mon doctorat là. Mais comment me nourrir sans travail ? Je n'avais pas de rentrées financières. [...] Vivre aux crochets de mes parents... J'aurais vécu dans leur maison et en plus j'aurais dû leur demander de l'argent... Et puis, qu'est-ce qui serait arrivé ensuite ? Qu'est-ce que j'aurais fait après ça ? [...] Je voulais éviter cela à tout prix. En plus de la question de [...] renoncer à mon appartement [en Belgique]. Je vivais avec mon petit ami, alors où allait-il aller, lui ? Qu'est-ce qu'on aurait fait ? C'était une option, mais seulement en dernier recours.

Cet extrait souligne aussi le fait que de tels revirements – liés ici à l'éventualité de retourner vivre chez ses parents – peuvent mettre les relations de couple à rude épreuve.

Beaucoup de nos participants ont ressenti l'impossibilité de faire des projets à long terme pour eux-mêmes et pour leur famille et d'être coincés dans le court terme, comme l'explique Lisette.

Tout en étant ici, c'est difficile de faire des projets. Ici en Belgique, [...] c'est simple, tout est verrouillé. [...] Je ne vois pas quel projet j'aurais en Belgique.

Lisette semble vivre ce que Brekke (2010) appelle un « temps sans direction » (*directionless time*), soit un temps où le présent n'indique plus de direction précise. La friction entre la temporalité imposée par les calendriers institutionnels et les projets biographiques rend la trajectoire de vie des migrants si instable que le temps en perd son sens. Ce sentiment d'être coincé dans le court terme est également exprimé par Christine qui souligne combien il serait inconcevable de quitter la Belgique après avoir enduré tant

d'épreuves. Son témoignage montre à quel point les migrants qui vivent ce genre de situation sont enfermés dans un cercle vicieux qui les empêche de formuler de nouveaux projets.

Je savais que lorsque j'aurais terminé mon doctorat, j'allais rester en Belgique un peu plus longtemps. Je ne serais pas partie, [...] je me suis dit que je voulais au moins mon passeport, je voulais ma citoyenneté [belge]. Je me suis dit « ok, je suis arrivée jusqu'ici et je dois obtenir cinq ans de résidence. Pourquoi diable quitterais-je la Belgique ? » Alors que j'ai eu du stress chaque année. [...] C'est hors de question, il me faut ces cinq ans !

Ce caractère temporaire a des conséquences importantes non seulement pour les individus et leur bien-être psychologique, mais aussi pour les membres de leur famille (partenaire, enfants, parents, etc.). Cette instabilité empêche Urbain et son épouse d'assurer l'avenir de leurs enfants.

La question de l'élaboration de projets à long terme ici, puisqu'il faut renouveler [mon permis de séjour] chaque année, ça limite beaucoup. Vous vous posez d'abord la question de comment est-ce que vous allez survivre l'année suivante ici avant de pouvoir vraiment envisager un projet. [...] Maintenant, si votre situation de séjour, vous n'êtes pas parvenu à la pérenniser, si ça reste instable, il vaut mieux aller chercher des opportunités ailleurs. Parce que même psychologiquement, c'est pas bon de vivre en permanence dans l'instabilité. [...] C'est aussi un investissement [...] personnel, familial, social et il faut aussi mettre sa famille dans de bonnes conditions pour pouvoir avancer. [Parce que] les enfants, ils se rendent compte de certaines choses, malgré qu'ils soient petits. Et il faut les sécuriser dans de nombreux domaines. [...] C'est important pour nous et c'est important pour eux aussi, [pour] qu'ils puissent se développer dans un cadre stable. [...] [Mais] le séjour étudiant est un séjour très, très instable.

Au-delà de la dimension temporaire des séjours en tant que telle, les accélérations, les suspensions, les retards ou les reculs dans les échelles temporelles des migrants peuvent aussi entrer directement en friction avec les échelles temporelles des membres de leur famille. Ces personnes peuvent en effet suivre d'autres temporalités, soit parce qu'elles se trouvent dans des contextes géographiques et nationaux différents (comme dans le cas de familles

transnationales ou des familles en attente de regroupement), soit en raison de statuts juridiques différents (par exemple, dans le cas d'un ressortissant de pays tiers ayant une relation amoureuse avec un citoyen belge). Comme le met en évidence la notion de « citoyenneté stratifiée » (Morris 2002), certains individus et les membres de leur famille peuvent être titulaires de permis de séjour différents leur accordant des droits différents et les plaçant ainsi dans des structures d'opportunités et de contraintes différentes, ce qui les amène parfois à nourrir des projets divergents. Au sein d'un couple, le report du mariage par le partenaire en attente d'un séjour permanent est un exemple frappant de l'existence de ces frictions. Plus les trajectoires des migrants temporaires deviennent incertaines, plus leurs trajectoires familiales, professionnelles et éducatives se fragmentent et s'imbriquent (Vlase, Voicu 2018).

5. Agentivité et stratégies de reprise de contrôle

Les migrants ne sont pas impuissants face au caractère temporaire de leurs séjours ; ils peuvent développer des stratégies pour agir face aux frictions qu'ils rencontrent, limiter leurs effets négatifs sur leurs trajectoires et regagner un certain contrôle sur leur vie. D'une part, leurs récits révèlent des stratégies d'étirement et de contrôle du temps pour surmonter le caractère temporaire des séjours. À l'expiration de sa bourse doctorale, Christine a réussi à prolonger son séjour en Belgique en négociant une extension de contrat avec l'administration de son université au motif qu'elle avait besoin de plus de temps pour défendre sa thèse. Le séjour étudiant d'Urbain arrivant à son terme, Lisette s'est inscrite à l'université afin de faire bénéficier toute la famille de son propre séjour étudiant. Nos témoins ont d'autre part souvent anticipé les procédures administratives, même s'il leur était difficile de prévoir précisément ce qui serait demandé par l'administration. Pour ce faire, ils ont recueilli des informations sur Internet, sur des forums, auprès de leur ambassade, ou par l'intermédiaire de connaissances ayant fait des démarches similaires. Ils ont parfois aussi adapté leur situation personnelle. Urbain, par exemple, a travaillé dur pendant ses études afin d'augmenter ses chances

d'obtenir une bourse doctorale et d'entrer ainsi dans les critères du regroupement familial.

[Ma femme] est venue en 2013. [...] C'est très difficile pendant le master de faire venir sa famille parce qu'il n'y a pas vraiment de financement. C'est plus facile pendant la thèse, puisque là on peut avoir une bourse et on entre dans les critères légaux. [...] Donc là, il fallait travailler d'arrache-pied [pendant le] Master pour terminer avec un bon ranking et une très bonne note de telle sorte que lorsqu'on fait les demandes de financements, on puisse être bien placé [...] [et] qu'on ait une chance.

Tous nos témoins ont fait appel à leur réseau pour gérer des temporalités institutionnelles compliquées. Ne pouvant retourner aux États-Unis, Christine a obtenu un extrait de son casier judiciaire pour sa demande de visa avec l'aide de ses parents. Elle a également demandé à certains de ses collègues de suivre son dossier de demande de résidence permanente dans l'attente d'une décision. Nous avons vu qu'Urbain a demandé à un oncle s'il pouvait vivre avec lui lorsqu'il ne trouvait pas de logement. Aditya a pris contact avec la communauté indienne de Belgique pour trouver un endroit où vivre dans un délai très court. Ses collègues l'ont aussi aidé à remplir les formulaires d'inscription à la maison communale.

J'ai reçu l'aide de mon entreprise. Je n'arrivais pas à le faire, alors j'ai demandé l'aide de mon entreprise et ils m'ont dit « ok, nous allons vous aider » et un de mes collègues m'a aidé à remplir les formulaires. [...] Une fois que l'entreprise est entrée en scène, ils étaient assez professionnels, ils savaient ce qu'ils avaient à faire, donc c'était très rapide.

Les entretiens que nous avons menés avec nos témoins ont donc démontré que ces derniers étaient capables de développer des stratégies d'adaptation et que leur capacité à le faire dépendait largement de leurs réseaux, mais aussi de leur niveau de « conscience légale » (Ewick, Silbey 1999) et de leur culture migratoire (Stevens 2019b). De fait, les trois cas que nous avons examinés concernent des migrants hautement qualifiés occupant des positions plutôt privilégiées qui leur assurent un niveau élevé de capital culturel et social, ce qui leur permet d'accéder aux ressources nécessaires pour atténuer les effets du caractère temporaire de leur séjour sur leur vie familiale.

Conclusion

Les témoignages de nos participants illustrent le travail intense qui se cache derrière chaque demande et chaque renouvellement de titre de séjour mais aussi le poids de ce travail sur les relations de couple et de famille. Les cas que nous avons présentés concernent des migrants qualifiés dont le profil est censé être attractif pour les économies de la connaissance (Schittenhelm, Schmidtke 2011) et dont le parcours est souvent présenté comme « sans friction ». Pourtant, leurs récits montrent qu'ils connaissent aussi des trajectoires perturbées et sans perspective (Brekke 2010) qui rendent les prises de décisions éclairées et les projets familiaux extrêmement compliqués. C'est d'ailleurs ce que montrent aussi les analyses quantitatives réalisées par Schoumaker *et al.* (chapitre 5). Elles mettent en évidence l'existence de plusieurs types de trajectoires et, notamment, des processus d'établissement ralentis par la succession de titres limités (cluster 5). Comme dans les cas que nous avons étudiés, ces trajectoires spécifiques concernent des personnes relativement jeunes et instruites, qui arrivent en Belgique pour travailler ou étudier et qui décident ensuite, pour des raisons variées, de s'établir sur le territoire. Qu'elles soient célibataires ou en couple, ces personnes sont dans une tranche d'âge où se prennent de nombreuses décisions familiales et/ou personnelles (fonder une famille, officialiser une relation, etc.). Bien que nos témoins n'aient pas été confrontés à la terrible menace d'une expulsion vers un pays dangereux – contrairement à de nombreux demandeurs d'asile – nos résultats suggèrent que la temporarité forcée et le durcissement des politiques migratoires affectent profondément les personnes concernées, quels que soient leur statut, leur niveau d'éducation ou leur origine ethnique.